



MOËLAN-SUR-MER

MOLAN

actualités municipales
keleier an ti-kêr



Ancien collège :
le cœur d'îlot paysager

Dossier :
La loi Littoral

N° 10 • JANVIER 2011



8

Dossier du mois La loi Littoral et l'urbanisation

4



Urbanisme Aménagement Saint-Philibert et Sacré-Cœur

7 Vie communale De Ferembal à ArdaghGroup

16



Programme culturel Jacques Higelin en concert

édito.....p 3

vie communale

- Réunion publique Sacré-Cœur.....p 4
- Semaine bleue.....p 5
- Nouveau personnel.....p 5
- Recensement.....p 5
- Comité de jumelage.....p 6
- De Ferembal à ArdaghGroup.....p 6 & 7

dossier du mois

- La loi Littoral et l'urbanisation.....p 8 & 9
- Règlement portuaire, travaux sur le môle de Brigneau.....p 10

social

- Banque alimentaire.....p 11
- Etat civil.....p 11

vie associative

- Association Léz' arts Moëlanais.....p 12
- Portrait.....p 12

libre expression.....p 13

culture

- Concert de Patrick Ewen.....p 14
- Coups de cœur.....p 14
- Programme culturel 2011.....p 15
- Jacques Higelin en concert.....p 16

Anticiper et préserver sont deux mots essentiels en urbanisme. Ils guident nos réflexions en matière de protection du littoral et d'aménagement du centre-bourg.

La loi Littoral, qui date de 1986, veut préserver un milieu riche sur le plan écologique, et très convoité. C'est une loi en avance sur son temps, qui connaîtra des fortunes diverses. Dix ans après la création du Conservatoire du Littoral, la France décide de freiner son urbanisation, de conserver des espaces pour la faune et la flore, de promouvoir un nouveau droit social : l'accès libre et gratuit à la mer.

Mais si elle préserve, cette loi anticipe aussi la volonté de vivre au plus près de la mer. Actuellement, 60% de la population mondiale vit à moins de 60 km des côtes et ce mouvement ne cesse de s'amplifier. Il mérite d'être encadré, sauf à se résoudre à une urbanisation anarchique ou à une exclusion des plus modestes.

Cependant, l'application de la loi n'a pas toujours été très stricte. Elle est aujourd'hui renforcée, par la volonté du gouvernement, par la jurisprudence et par l'action des préfets. Nous nous orientons de plus en plus vers des constructions en continuité avec l'urbanisation existante. La vie communale s'en trouve impactée, avec parfois, pour nos concitoyens, des difficultés à comprendre pour quoi ce qui était autorisé avant est aujourd'hui interdit.

Pourtant, le développement de la commune va se poursuivre en lien avec l'attractivité retrouvée de la Bretagne. Ni bétonnage, ni mise sous cloche, nous devons mettre en place les projets qui permettront de continuer cette croissance. C'est pourquoi, dans un souci d'économie d'espace et de revitalisation du bourg, nous voulons réaliser un certain nombre d'opérations au cœur de la ville. Les premières étapes seront l'aménagement du Sacré-Cœur et du parking Saint-Philibert, mais d'autres suivront.

Comprendre le présent pour mieux se projeter dans l'avenir est une des bases de l'action communale. En ce mois de janvier, je vous souhaite, au nom de toute l'équipe municipale, une très bonne année 2011. ■

Nicolas Morvan
Maire



© Franck Belamin

Rakwelet ha gwareziñ zo div gomz a-bouez bras pa gomzer douz kêraozouriezh. Dioute eo henchet hor preder evit 'pezh a sell douz gwarez an aod ha douz terkerezh ar vourc'h.

Votet e 1986, Lezenn an Aod zo he fal gwareziñ takadou droukc'hoantaet ha pinvidik a fed natur. Ur lezenn war avañs e oa. Ar rod vras he deus troet a-du ganti a-wechoù, a-enep dezhi a-wechoù all. Dek vloaz àr-lerc'h krouidigezh Mirerezh an Aod he doa lakeet ar Frañs ba he soñj sevel nebeutoc'h a dier, dalc'hen takadou evit ar loened hag ar plant ha reiñ lañs da wrioù sokial nevez : gallout mont war an aod ma karer ha digoust.

Ouzhpenn gwareziñ e oa bet spurmantet gant ar lezennourien ar c'hoant kreñvoc'h-kreñv o deus an dud da vevañ 'tal ar mor. Hiziv an deiz, 60% douz an dud bar bed a-bezh a zo o chom en tu-mañ da 60 km douz ar mor. Hag e-giz-se e vez muioc'h-mui. Ret bras eo feul evezh douz an dra-se, mod-all e vo dav koñsañtiñ e vefe savet tier un tamm partout ha gant ar re o deus argant hepken.

Pezh zo, n'eo ket bet apliket ar lezenn 'giz faote atav. Kreñvoc'h eo bremañ gras da youl ar gouarnamant, da

soñjennoù barnerienn zo ha da obererezh ar brefeded. Pezh 'vez graet muioc'h-mui eo sevel an tier just e-kichen ar re zo dija. Reuz e vez ba hor c'homun da-heul hag a-wechoù e vez start d'an dud kompren perak e vez difennet traoù hag a oa droed da c'hober a-raok.

Ne zihano ket diorren hor c'homun-ni evit-se koulskoude peogwir eo dedennusoc'h-dedennus Bro-

Vreizh. 'faot ket betoniñ partout, na chom hep cheñch netra. Dav eo kas da benn ar raktresoù a lako an diorrense da badout. An dra-se zo kaoz emañ e soñj da c'hober serten traoù ba kreiz-kêr hep koll ichou hag en eur reiñ startijenn d'ar vourc'h. Da gentañ tout e vo kempennet ar skolaj Sacré-Cœur ha parking Sant-Filibert. Met traoù all a vo graet àr-lerc'h.

Tud an ti-kêr a glask kompren gwelloc'h ar pezh zo bremañ evit gober traoù a-feson ban amzer da zont. P'em-aomp ba miz Genveur, me ha tout ar re zo labourat ban ti-kêr a souhet eur bloavezh mat deoc'h. ■

Nicolas Morvan
Maer

Réunion publique

Aménagements de Saint-Philibert et du Sacré-Cœur

Le 3 novembre 2010, les Moëlanais étaient invités à une présentation publique des projets d'aménagements de Saint-Philibert et du Sacré-Cœur. 200 personnes se sont déplacées.



Atelier de l'Ile-Architectes & Paysagistes

Vue de la rue de Pont-Ar-Laër

En ouvrant cette réunion de concertation, le Maire, Nicolas Morvan, a fait l'historique du projet :

« Nous voulons apporter au centre bourg l'image et le dynamisme, qui conviennent à une commune touristique du littoral. Nous voulons réaliser un projet «esthétique» en insérant dans un tissu urbain rénové et réhabilité, le site historique et protégé de la chapelle et de la fontaine, véritables joyaux du patrimoine communal ».

L'aménagement de Saint-Philibert

Ce dossier a été présenté au public par le cabinet de l'Ile, bureau d'études choisi par la commune et en charge de l'étude globale du site.

L'avant-projet des aménagements autour de Saint-Philibert, des écoles et des services techniques a fait l'objet d'un long travail.

Il a été soumis au Conseil Régional, afin de vérifier sa conformité avec le dispositif Eco Faur, dispositif qui aide à réaliser des aménagements urbains pensés dans une logique de développement durable.

La première tranche de travaux, concerne le réaménagement paysager de la place Lindenfels. L'opération pourrait être réalisée dès 2011.

La réhabilitation de la friche de l'ancien collège

La commune a mandaté l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Cornouaille pour réhabiliter cette friche. Archipol, le cabinet d'architectes en charge du dossier, a présenté au public les premières esquisses du projet. Il est limité à l'espace foncier de 4375 m² de l'ancien collège et de l'ancien cinéma, idéalement situé et en capacité à recevoir des habitations. Cet ensemble comportera des commerces (350 m²), 11 logements locatifs sociaux, 5 logements pour jeunes travailleurs et des locaux associés, 12 logements pour seniors valides et 12 logements en accession à la propriété ; soit au total 40 logements. Cela permet de densifier le centre-bourg par la création d'un habitat favorisant la mixité sociale et générationnelle. Le permis de construire devrait être déposé début 2011.

La cohérence des deux opérations

Si les deux projets sont distincts, ils sont complémentaires. Une liaison douce sera créée entre le parvis de l'église et la chapelle. L'espace remarquable de la rue Saint-Philibert sera conservé et mis en valeur. Des aménagements ultérieurs permettront des accès en liaison douce à l'arrière des écoles, de la bibliothèque et de la maison des solidarités. La zone humide située à l'arrière des écoles sera conservée et rendue accessible par des cheminements surélevés.

L'ensemble du projet est respectueux des règles d'urbanisme en vigueur et bien sûr de la loi Littoral.

En densifiant le centre bourg, en créant un habitat favorisant la mixité sociale et générationnelle, en mettant en valeur le patrimoine, ce projet façonnera le paysage urbain pour les décennies à venir. C'est un dossier sensible, difficile à réaliser qui engage la responsabilité de la municipalité. Avec méthode et concertation, ce pari est en passe d'être gagné. ■

Enquête de recensement 2011

Du 20 janvier au 19 février 2011

Le recensement se déroulera du 20 janvier au 19 février 2011. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Vos réponses resteront confidentielles et elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à



l'INSEE qui établira des statistiques rigoureusement anonymes. Votre participation est essentielle et obligatoire. Merci de réserver un bon accueil à l'agent recenseur. ■

Comité de jumelage

Les infos 2011



Été 2010, échange de jeunes à Lindenfels

Du 23 avril au 4 mai 2011

Une délégation de jeunes moëlanais à Lindenfels

Chaque année, le comité de jumelage Moëlan-sur-Mer-Lindenfels organise des échanges entre nos jeunes âgés de 12 à 18 ans vont ainsi se rendre à Lindenfels.

La connaissance de l'Allemand n'est pas obligatoire, mais il est indispensable de recevoir son (sa) correspondant(e) du 1^{er} au 12 juillet 2011.

Le nombre de places est limité à 15 personnes, le coût du voyage étant de 170 euros.

Toutes les activités proposées pendant le séjour sont gratuites pour les participants.

Les inscriptions sont ouvertes auprès des membres du comité de jumelage.

Du 2 au 5 juin 2011

Une délégation d'adultes à Lindenfels

En 2009, Moëlan a eu le plaisir de recevoir nos amis de Lindenfels. En 2011, pendant le week-end de l'ascension, nous allons leur rendre visite et participer entre autre à la fête du jumelage.

Dès à présent, les inscriptions sont ouvertes.

Le départ se fera le mercredi 1^{er} juin vers 21h et retour dans la nuit du 5 au 6 juin.

Le nombre de places est limité à 50 personnes. Le voyage se fait en bus confortable.

Coût : environ 80 euros

Dernière minute

Le comité de jumelage recherche pour juillet et août 2011, une famille d'accueil pour recevoir une jeune allemande parlant bien le français et désireuse de venir en stage à Moëlan pendant l'été 2011. ■

Contact : Marc Le Doze. Tél. 02.98.39.60.02 - Port.06.15.43.09.06

courriel : ledozemarc@aol.com.

Un agent de maintenance des bâtiments chargé de sécurité



Briac Le Gargasson

Briac Le Gargasson, âgé de 28 ans, a intégré les services municipaux en novembre 2010 après le départ en retraite d'un de nos agents.

La formation initiale de Briac est plombier-chauffagiste. Il a travaillé dans des entreprises privées avant de devenir responsable de chaufferie dans la fonction publique hospitalière.

Son domaine d'intervention est vaste. Il est chargé de l'entretien périodique des bâtiments communaux, de la maintenance de l'installation de chauffage, des aires de jeux...

Il a pour mission de mettre à jour tous les registres de sécurité de nos bâtiments communaux (contrôle électrique des organismes agréés, des extincteurs, des schémas d'évacuation etc...).

Il travaille sous la responsabilité du directeur des services techniques.

Nous lui souhaitons la bienvenue à Moëlan. ■



Changement de boîte : De Ferembal... à ArdaghGroup

La société Impress passe dans le giron du groupe Irlandais, ArdaghGlass. Par son importance, elle est la 18^{ème} usine sur un total de 81 unités dans le monde. Le premier employeur de la commune s'appelle désormais ArdaghGroup.

Depuis 1960, Moëlan a, sur son territoire, une société de fabrication de boîtes pour les conserves alimentaires. En 2000, le Groupe Impress avait racheté le site de Férembal. Depuis quelques semaines, Impress Group a été vendu au groupe Européen Ardagh Glass, troisième plus grand fabricant d'emballages en verre en Europe. Cette fusion/acquisition rassemble désormais 81 sites de production et emploie 14 000 salariés répartis sur les 5 continents.

L'effectif moyen de la société est de 212 personnes (salariés et intérimaires). Ils fabriquent 800 millions de boîtes par an en acier et en aluminium pour l'industrie agroalimentaire. **65 % de la production** est vendue sur le territoire national et principalement en Bretagne.

35 % est destiné à l'exportation.

Depuis déjà plus de 20 ans, les boîtes fabriquées à Moëlan sont exportées à travers le monde. Le premier client «produits de la mer» de l'entreprise est le leader mondial de la conserve de maquereaux installé au Danemark. Les échanges commerciaux n'ont pas de frontière. On fabrique pour des clients européens (Portugal, Espagne), asiatiques (Thaïlande, Corée, Japon), d'Amérique du sud. Les clients sont principalement des conserveurs de légumes, de petfood (aliments pour animaux) ou seafood (maquereaux, sardines, salades de thon et rillettes).

2 types de production : les boîtes acier et aluminium

Récemment, l'entreprise s'est dotée d'une toute nouvelle ligne de production (voir ci-contre). En dehors de cette ligne, le site de Moëlan fonc-

tionne avec :

⇒ 5 lignes pour les boîtes en acier dites «3 pièces» - 3 parties différentes constituent la boîte.

⇒ 8 lignes pour les boîtes en aluminium dites «2 pièces» - 2 parties différentes constituent la boîte.

Les boîtes sont vides lorsqu'elles partent chez le client. Ce dernier effectue le remplissage et ferme le couvercle par sertissage. Dans toutes les usines du groupe, tout dysfonctionnement de fabrication est suivi et analysé. Cela permet d'ajuster la production et de connaître l'incidence financière qui peut en découler.

Recherche et développement

L'unité Moëlanaise est fière d'avoir à son actif quelques avancées technologiques qui lui ont permis de développer des marchés. En 1998, elle a mis au point la boîte de type «bol» avec un couvercle que le consommateur peut ouvrir à la main.

Une autre de ses spécialités est la boîte conique, format boîte de «sardines/maquereaux» empilable. Ce format permet un gain de place important pour le stockage et le transport. S'agissant d'industrie agroalimentaire, les règles d'hygiène sont primordiales ; les boîtes doivent être conformes et résistantes à la stérilisation.

Safety first ou la «Sécurité d'abord»

Comme tout site industriel, l'usine de

Moëlan comporte des dangers. Toute l'organisation vise à les réduire au maximum. On parle «d'Echappées Belles» lorsqu'un accident est évité. ■

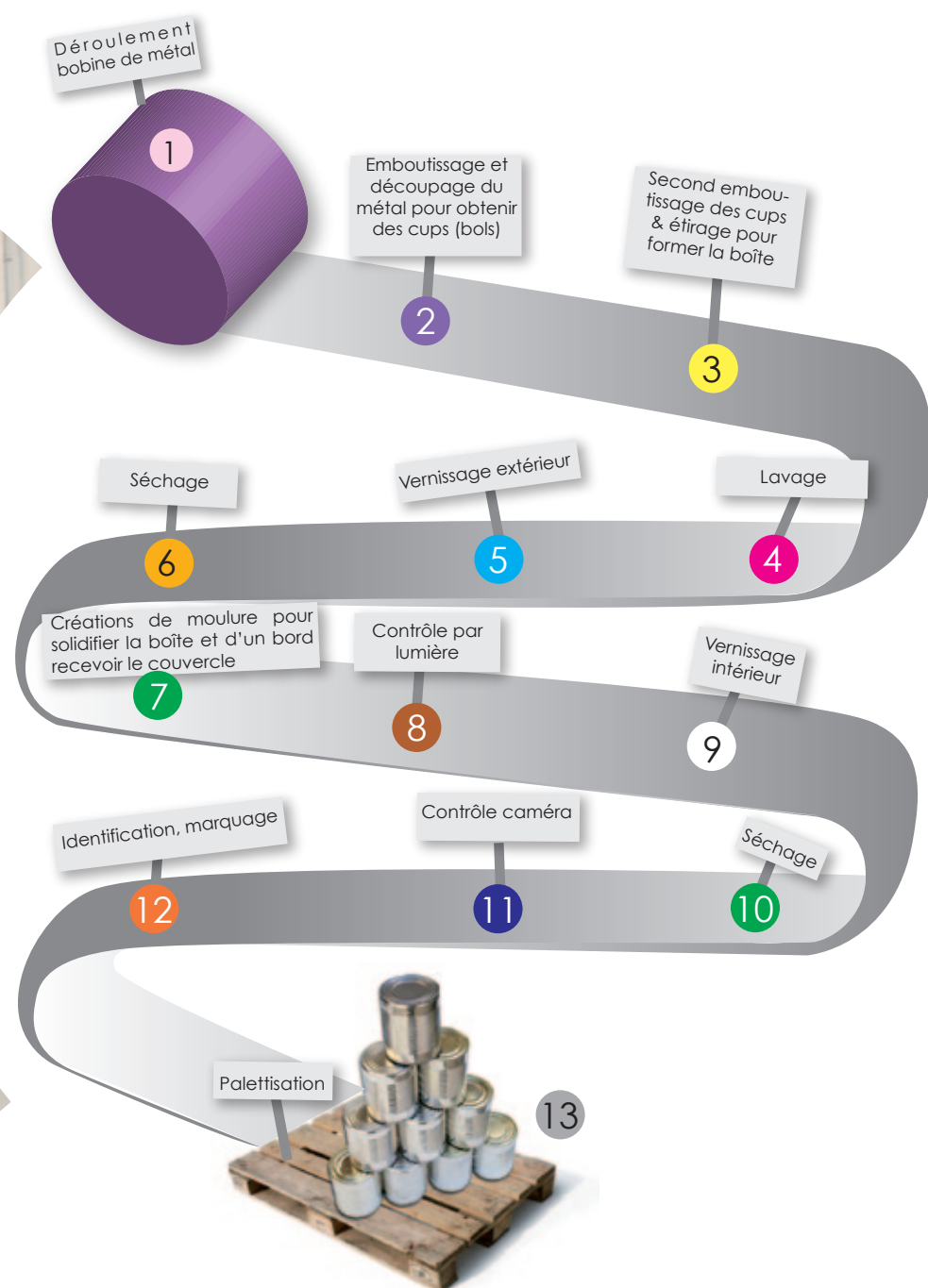


Installation d'une nouvelle ligne Drawn Wall Ironing (DWI)

Un investissement de plus de 10 millions d'euros pour une nouvelle ligne de fabrication de boîtes en acier.

Ce n'était pas gagné d'avance ! La société a connu des moments difficiles en 2008/2009. De plus, sa situation géographique la tient éloignée des principaux axes routiers. Obtenir l'installation de cette nouvelle ligne a été un véritable challenge pour l'entreprise. Le travail a payé. Les investisseurs ont été convaincus de doter le site de Moëlan de cette unité de production.

Elle s'appelle Drawn Wall Ironing et fonctionne selon un nouveau processus d'emboutissage et d'étirage des parois de la boîte. Unique en France, ce processus offre des avancées technologiques importantes dans un secteur extrêmement concurrentiel. Pour maîtriser son fonctionnement, une équipe de salariés moëlanais est allée se former en Hollande. ■



La loi Littoral : enjeu

Depuis bientôt deux ans, toutes les communes littorales de Bretagne sont confrontées au «raidissement» des services de l'Etat sur l'application de la loi Littoral. Récemment, le préfet du Morbihan a déféré devant le tribunal administratif des permis de construire non conformes à cette loi ! Promulguée en 1986, elle a été appliquée jusqu'ici avec une relative souplesse et sans conséquences notables, sauf dans la «bande des 100 m» où les constructions sont depuis lors prohibées.

Nos concitoyens, ont parfois bien du mal à comprendre, et à accepter, les conséquences d'une application stricte de la loi Littoral par les services de l'Etat. Cet article se propose d'expliquer, aussi simplement que possible, les enjeux, et les conséquences de cette loi.

Un peu d'histoire tout d'abord

En 1681, l'ordonnance de Colbert fondait le domaine public maritime et créait la limite de la mer. Elle interdisait, déjà, de construire sur le rivage. Devant la pression foncière croissante sur le littoral (ex. Côte d'Azur, mais aussi, plus près de nous, Kerfany-les-Pins où un lotissement a été autorisé dès 1927) plusieurs lois ont vu le jour afin de mieux contrôler l'aménagement du littoral :

- ⇒ Loi de 1963 relative au domaine public maritime
- ⇒ Loi de 1976 pour une politique d'aménagement du littoral (création, de la servitude de passage)
- ⇒ Loi de 1986, dite «loi Littoral», qui apparaît dans plusieurs codes : Urbanisme, Collectivités territoriales, Environnement etc.

Cette loi «Littoral», rédigée par le législateur en termes généraux, a été peu appliquée jusqu'au milieu des années 1990.

Et pourtant, ses enjeux sont multiples et importants !

La loi concerne les territoires des communes littorales, espaces qui constituent des interfaces entre des milieux différents et aux caractéristiques particulières, tant au regard des milieux naturels (paysages, flore, faune), que des activités humaines (agriculture, activités maritimes, habitat, tourisme).

Au cours des dernières décennies, ces communes ont été confrontées à un important phénomène de mitage. Dans ce contexte, la préservation de l'environnement et de ses équilibres, la protection du patrimoine commun, sont les principes essentiels de la loi Littoral.

Du fait de ces principes et de sa rédaction «généraliste», la loi Littoral est à l'origine de nombreux contentieux, qui ont amené les juridictions administratives à produire une abondante jurisprudence, utilisée ensuite par l'administration pour préciser la portée et les critères d'application de la loi.

C'est ainsi que, progressivement, le contenu réglementaire s'est enrichi et stabilisé, permettant désormais aux services de l'Etat une application cohérente des principes de la loi de 1986.

Quels sont ces principes ?

La liste des communes littorales est fixée par décret. Le territoire communal est divisé en trois zones : la bande des 100 mètres, les espaces proches du rivage, le reste de la commune.

L'extension de l'urbanisation est encadrée. Elle doit se réaliser en conti-



Kerfany vers 1920

nuité des agglomérations et villages existants. Notre commune comporte deux agglomérations : le bourg et Kergrès, ainsi que trois villages : Merrien, Brigneau et Kerfany et de nombreux hameaux.

Quelles sont leurs conséquences ?

Principale conséquence, les constructions ne peuvent être autorisées qu'en continuité avec les zones déjà urbanisées, caractérisées par une densité significative des constructions.

En revanche, aucune construction ne peut être autorisée, même en continuité avec d'autres constructions, dans des zones d'urbanisation diffuse éloignées des agglomérations.

Les espaces proches du rivage sont délimités par les documents d'urbanisme (schéma de cohérence territoriale et plan local d'urbanisme), selon des critères de distance, de co-visibilité et de nature des espaces. Dans ces espaces, l'extension de l'urbanisation doit être limitée.

Dans la bande des 100 mètres, en dehors des espaces urbanisés, toute construction est interdite, sauf pour les activités économiques ou les services publics qui exigent la proximité de l'eau.

ix et conséquences



Kerfany aujourd'hui

Afin d'illustrer ces principes et leurs conséquences nous avons choisi de lister les questions les plus fréquemment posées par nos concitoyens.

Q : Je suis propriétaire d'un terrain à Landuc : est-il constructible ?

R : La loi Littoral concerne la totalité du territoire communal ; Landuc est soumis à la loi Littoral. Zone d'habitat diffus, Landuc n'est pas considéré comme hameau. Le terrain n'est pas constructible.

Q : Mon terrain est classé dans une zone constructible au POS (Plan d'Occupation des Sols). Puis-je construire sur ce terrain ?

R : La loi Littoral a une portée juridique plus forte que les règlements communaux d'urbanisme (POS ou PLU). Ainsi, il est possible qu'un terrain constructible au POS ne le soit pas au sens de la loi Littoral. Afin de vérifier la constructibilité du terrain il faut faire une demande de certificat d'urbanisme.

Q : J'habite à Kergoulouët, s'agit-il d'un village ?

R : Non, pour qu'un « village » soit considéré comme tel au sens de la loi Littoral (et non au sens commun), il doit être composé d'un ensemble cohérent d'habitations et comporter (ou avoir comporté dans le passé) des commerces, des services et des équipements publics. Les jurisprudences des tribunaux ont permis de différencier les types d'urbanisation.

Kergoulouët est un hameau.

Q : Je possède à Kerfany, au bord du Bélon, un terrain non bâti. Puis-je y construire ?

R : Si le terrain est classé dans une zone urbanisable du POS et que cette zone est conforme à la loi littoral : ainsi, dans ce cas précis seulement, on peut construire une nouvelle habitation à moins de 100 m du rivage.

Q : De ma maison, j'aperçois la mer. Un voisin possède un terrain constructible entre mon habitation et le rivage. S'il construit, il me prive de la vue sur mer ! Peut-il construire ?

R : Cette question de droit de vue ne relève ni de la loi Littoral ni du code de l'urbanisme. Si la construction est conforme à la loi Littoral et au code de l'urbanisme, cette personne a le droit de construire.

Q : J'ai un terrain à Malachappe : il n'est pas constructible. Puis-je y installer un abri de jardin de moins de 20m², sans dalle de fondation ? Puis-je y installer un mobile-home, une caravane ?

R : Non, dès lors qu'une installation comprend un toit, il s'agit d'une construction.

L'installation d'un mobile-home n'est possible que dans les parcs ou campings autorisés.

Il en est de même pour les caravanes, qui peuvent par contre stationner sur le terrain de la résidence de leur propriétaire.

Q : J'ai acheté à Kerglouanou un terrain constructible avec un certificat d'urbanisme (CU). Mon terrain sera-t-il toujours constructible ?

R : Un certificat d'urbanisme est valable 18 mois ; il peut être renouvelé.

Attention ! la constructibilité d'un terrain n'est pas un droit acquis.

Cette constructibilité peut être remise en cause par de nouvelles dispositions réglementaires ou par l'évolution des documents d'urbanisme (SCOT, PLU).

Q : La Laiïta va jusqu'à la mer. La loi Littoral s'applique-t-elle aussi à Quimperlé ?

R : Non, les communes littorales sont répertoriées par un décret ministériel pris en application de la loi Littoral. Quimperlé n'y figure pas. ■

Dossier réalisé par
Denis Berthelot et Vincent Perron

Notre littoral : un patrimoine à préserver
pour pouvoir le partager

Règlement portuaire

Au printemps 2010, la municipalité a proposé aux usagers de nos trois ports de participer à des réunions publiques. Celles-ci ont réuni de nombreux usagers. A cette occasion, chacun a convenu que les règlements n'étaient pas adaptés et qu'il fallait les réviser. Le code des ports maritimes fait loi dans ce domaine. Les règlements des trois ports en cours de réécriture, ne sont qu'une déclinaison plus détaillée de ce code.

8 réunions de travail ont donc été organisées depuis : commission municipale politique portuaire et littoral, membres du SIVU, comités des usagers des ports, conseils portuaires, commissions des 3 ports et toutes les associations concernées. Chaque article du règlement a été étudié. Cette réécriture n'a pas pour objet de tout modifier mais de fixer les nouvelles orientations de fonctionnement pour apporter à chaque usager une légitimité sur le mouillage.

Aujourd'hui, ce long travail arrive à son terme. Les nouveaux documents seront transmis à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et à l'avocat de la commune pour observations et remarques éventuelles.

Le groupe de travail se réunira une dernière fois pour prendre connaissance des observations apportées par ces instances. Les documents aboutis seront présentés pour avis à l'ensemble des commissions et des conseils portuaires. Ces mêmes règlements devront être soumis au vote du conseil municipal et du SIVU du Bélon.

Au printemps 2011, la municipalité proposera des réunions publiques port par port. Elles permettront à tous d'en prendre connaissance. Grâce à ce travail, nos services municipaux, auront un document cadre légal pour gérer les ports en respectant au plus près l'intérêt général. ■

Travaux au port de Brigneau

Le môle de Brigneau et le quai du port, présentent des fissures importantes qui sont dues aux effets de la houle, des marées et du temps.

Courant décembre 2010, la société Eiffage a réalisé des travaux de conservation et de rénovation sur le môle et sur le quai.

Sur le môle, après nettoyage et piquage, les joints ont été repris et les pierres manquantes, remplacées. Une analyse a montré la présence d'une cavité d'une contenance de 120 litres environ à la base, en bout du môle. Elle sera comblée par injection d'un béton spécifique résistant à l'eau de mer. Des témoins seront installés au niveau de la fissure apparente. Dès le printemps prochain, la société Eiffage vérifiera si l'ensemble a bougé.

La base du quai située en face de l'ancienne usine sera renforcée par des blocs de béton.

Le budget de ces travaux est évalué à 45 000 € non subventionnés. L'Etat du môle, avec risque potentiel de cassure, a contraint la mairie via le budget portuaire à réaliser les travaux pour sécuriser le port avant la période hivernale. ■



Les salariés de la société Eiffage



Fissure sur le môle

Le CCAS de la commune

Agrandissement du local de la banque alimentaire

Pour venir en aide aux plus démunis, Moëlan fait appel à l'aide de la banque alimentaire. Ainsi, des denrées sont distribuées à plus de 70 Moëlanais sous le contrôle du CCAS. Grâce à la générosité des Moëlanais, la collecte de la banque alimentaire 2010 a permis de rassembler 2,8 tonnes de denrées non périssables. La banque alimentaire du Finistère demande à toutes les communes un suivi et une traçabilité des denrées. Pour y répondre le local communal a été agrandi de 40m². Les travaux ont été réalisés en régie municipale : pose de carrelage, d'étagères de stockage et de deux points d'eau obligatoires (évier et lave-mains).

La période des fêtes de fin d'année est plus intense

Chaque fin d'année est marquée par des actions incontournables. Après le traditionnel repas des anciens qui a réuni 230 convives à l'Ellipse, les membres du CCAS et des bénévoles sont allés distribuer 230 colis à domicile et en maison de retraite.

Le Père Noël n'oublie jamais les enfants. Grâce à nos partenaires de la Croix-Rouge, le Secours Populaire et l'association Enfance et Partage, 37 enfants ont bénéficié de très jolis cadeaux, remis en mairie la semaine de Noël.

Des actions toute l'année

Bien sûr les actions du CCAS ne sont pas limitées à la fin d'année.

Il connaît un essor non négligeable qui va de l'organisation des « Rendez-Vous Santé » à la « Semaine bleue », consacrée aux personnes âgées isolées. Tout au long de l'année, le conseil d'administration du CCAS étudie objectivement les dossiers qui lui sont soumis. 110 dossiers de demandes diverses (aide à la personne, rétablissement ou



Mesdames Grisel, Nowaczyk & Gouil

maintien d'énergie, aide cantine, bons d'essence...) ont été instruits courant 2010.

La culture doit être accessible à tous. Dès 2011, le CCAS proposera aux familles en difficulté des tickets d'entrée au cinéma et/ou aux spectacles de l'Ellipse à des tarifs peu coûteux.

Merci à tous

Un grand merci aux membres du CCAS mais aussi à tous les bénévoles et associations qui partagent les mêmes valeurs de solidarité et qui soutiennent le CCAS dans ses actions. ■

Horaires

Ouverture le lundi de
8h30 à 12h30

Le mardi, jeudi, vendredi de
8h30 à 12h30 et
de 13h15 à 17h

Fermetures le lundi après-midi
et le mercredi toute la journée

Mairie 02.98.39.60.10
kgouil-moelan@orange.fr

État civil 2010



49 naissances

31 filles et 18 garçons
41 à Lorient
7 à Quimper
1 à Amilly

Bienvenue aux nouveaux petits moëlanais et félicitations à leurs parents.

24 mariages

14 domiciliés à Moëlan-sur-Mer
10 résidents à Moëlan-sur-Mer

La commune leur présente tous ses vœux de bonheur.

100 décès

50 femmes et 50 hommes
35 à Moëlan-sur-Mer
44 à Quimperlé
12 à Lorient
3 à Quimper
1 à Lesneven
2 à Rennes
1 à Ploëmeur
2 à Brest
1 à Menton (06)
1 à Paris 16^{ème}

La commune présente ses sincères condoléances aux familles.

Association Léz'arts Moëlanais

Avec persévérance, l'association Léz'arts Moëlanais trouve sa voie et devient l'association d'arts plastiques de Moëlan-sur-Mer.

Le recrutement l'an passé de Marika Persyn, professeure diplômée des Beaux-Arts, permet la fidélisation des élèves. Le nombre d'enfants a doublé et celui des adultes triplé. Une progression des élèves est attendue pour l'an prochain...

Jo Reid, aquarelliste irlandais, plusieurs fois primé, dispense depuis 3 ans ses connaissances. Cette année, 9 élèves d'horizons différents suivent ses cours.

La salle Bélon est également ouverte le jeudi après-midi de 14h à 18h pour tous les adhérents qui souhaitent travailler d'eux-mêmes.

Des expositions sur le travail des enfants ont été présentées à la Bibliothèque, à la Maison de retraite et

cet été à l'ALSH des Petites Salles.

En juin dernier, l'association était aux côtés de la municipalité et de l'Office de Tourisme, pour l'organisation du concours de peintres amateurs «Couleurs de Bretagne».

Les professeurs sont tous des professionnels et peuvent être rémunérés directement par les élèves.

La cotisation d'adhésion à l'association est de :
- adultes 20 €
- enfants 10 €
- fratrie 10 €. ■

Contact : Elisabeth Pellicot
02.98.06.55.92
lezartsmoelanais@orange.fr



Atelier pour les enfants

Portrait

Vincent Perron du service urbanisme



Vincent Perron

Depuis août 2007, Vincent Perron est le rédacteur territorial chargé de l'urbanisme à la Mairie.

Sa mission principale est de recevoir et d'informer le public en matière de droit de l'urbanisme. Il aide les administrés dans les démarches qu'ils doivent obligatoirement accomplir pour monter leurs projets de construction et les informer des règles applicables à leur terrain.

Les demandes les plus courantes sont :
⇒ le certificat d'urbanisme, pour vérifier la faisabilité d'un projet (construction, extension...)
⇒ le permis de construire, document obligatoire pour les gros travaux de construction.
⇒ la déclaration préalable de travaux, pour les travaux non soumis au permis de construire.

Il travaille souvent avec les professionnels de l'immobilier : notaires, géomètres, agences immobilières, maîtres d'œuvre, constructeurs ... mais aussi avec les acteurs de l'administration d'Etat, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), services de la Préfecture et Architecte des Bâtiments de France.

Sa mission ne s'arrête pas à l'urbanisme. Il intervient aussi pour constituer les dossiers de raccordement au réseau d'eau, au tout à l'égout ou l'assainissement individuel. ■

Contact : 02.98.39.60.10
urbanisme.moelan@orange.fr

Moëlan nouvel équipage

Notre groupe vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Fonctionnement de la commune.

Le désordre s'installe, les petits travaux sollicités ne sont pas faits, pas de suivi de la part de l'équipe dirigeante, il faut redemander.

Il suffit qu'un agent soit en congés pour que l'entretien d'un local (gymnase) soit abandonné.

Les parcours aménagés pour les personnes handicapées sont abandonnés.

Au constat de non communication, il serait souhaitable que les élus responsables prennent la peine de donner suite aux diverses demandes et courriers qui leurs sont adressés.

Aménagement de la zone de St Philibert.

Grand projet, ambitieux, mais non maîtrisé (pas de plan de financement, les acquisitions foncières étant à faire), un tel avant projet se travaille. Le document de présentation ne se distribue pas en commission d'urbanisme uniquement pour tourner les pages, d'autres commissions auraient dû participer à son élaboration préalablement.

D'autre part, nous considérons que les réunions publiques (dites de concertation) sont le lieu où les élus écoutent et doivent entendre les citoyens, et non chercher à leurs démontrer que leurs idées sont mauvaises. Il reste du chemin à parcourir pour que la démocratie participative ne soit pas un simulacre.

Bonne année

Bloavezh mat

Joseph Mahé, Maryvonne Belligoux, Guy Le Bloa, Isabelle Guyvarc'h, Bruno Haidon, Sylviane Robin

Un avenir pour Moëlan-sur-Mer

Un triste bilan à oublier :

2010 a vu se produire la hausse injustifiée et inexpiquée des impôts locaux et, après des mois de basses intrigues, l'éclatement de la majorité municipale !

Lorsque des calculs politiques, animés par des ambitions personnelles, font bon marché des hommes, quand bien même ceux-ci assurent avec dévouement leur rôle d'élu, c'est la machine à faire perdre Moëlan-sur-Mer qui est en route.

Souhaitons que 2011 rompe avec ce climat malsain et voit le retour de la morale en politique dans notre commune. Souhaitons que 2011 soit l'année de l'apaisement afin que soient menés les vrais combats au service des Moëlanais et plus particulièrement de tous ceux qui souffrent.

Dans cette attente, nous vous souhaitons à tous et à toutes, une bonne et heureuse nouvelle année.

Bloavezh mat

Alain Brochard

Ensemble résolument pour Moëlan

Des études et des projets d'aménagements ambitieux, augmentation des impôts locaux et fonciers, augmentation des tarifs portuaires, inquiétude des moëlanais pour le Plan Local d'Urbanisme (PLU), des retards en matière de voirie et d'assainissement, propreté de la commune qui laisse à désirer.

Beaucoup d'inquiétudes chez nos concitoyens, l'année 2011 apportera peut être une réponse. En attendant, passez de bonnes fêtes de fin d'année.

Bonne année- Bloavezh mat

Gérard Breuilles

Patrick Ewen en concert

A 17h le dimanche 19 décembre, le centre culturel de l'Ellipse affichait complet.

Petits et grands s'étaient donnés rendez vous pour le spectacle de fin d'année offert par la municipalité. Une tradition qui s'installe dans le paysage des fêtes de fin d'année.

Le fameux et si sympathique Patrick Ewen conteur et musicien a enchanté son public pendant 1h30.

Des grands moments de rire ont ponctué le spectacle. Une performance où l'artiste nous parle au cœur avec toute l'authenticité d'un conteur comme on aime les écouter en Bretagne.

Sur le grand plateau avec des éclairages mystérieux, il a entraîné les spectateurs dans un monde imaginaire et drôle fait de korrigans des Monts d'Arrée. Attention, si un jour, vous vous promenez dans ces forêts, vous êtes sûrs d'en rencontrer. ■



Coups de cœur

Une sélection de la médiathèque municipale

Parle-leur de batailles, de rois et d'éléphants

Mathias Enard

Actes sud



Mai 1506, Michel-Ange débarque à Constantinople. A Rome, il a délaissé le tombeau qu'il dessine pour Jules II, le pape guerrier et mauvais payeur. Il répond à l'invitation du sultan qui veut lui confier la conception d'un pont sur la Corne d'Or. Un peu perdu dans une autre culture, il cherche et attend qu'une vision du pont lui apparaisse. Malgré les couleurs et les parfums de l'Orient, il s'ennuie, il doute. Rien ne parvient à le rassurer en dehors de ses carnets de croquis. Prix Goncourt des lycéens 2010 ■

Comment vivre en temps de crise ?

Edgar Morin ; Patrick Viveret

Bayard



Face à la crise que nous traversons, le sociologue et le philosophe se répondent, l'un appelant à définir de nouveaux critères pour comprendre un monde de plus en plus complexe, l'autre s'interrogeant sur les outils à mettre en oeuvre pour que le développement économique de nos sociétés s'accompagne de plus d'humanisme. Un livre à la portée de tous qui mise sur la capacité de la société à se réinventer et à se saisir de l'inattendu pour évoluer malgré les difficultés. ■

La Maison

Roberto Innocenti ; J. Patrick Lewis

Gallimard

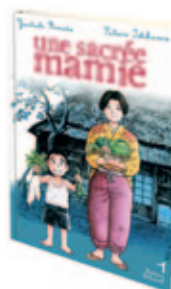


La maison date de 1656. Mais c'est en 1900, à l'état de ruine, qu'elle va reprendre vie pour accueillir un jeune couple. Et c'est toute l'histoire du XXème siècle qui se déploie au gré des métamorphoses de cette maison. Les grandes images au plan immuable fourmillent de détails pour montrer l'évolution d'un siècle. Le texte beau et poétique vient mettre en valeur les illustrations. A regarder en famille, de préférence avec des grands-parents qui pourront partager leurs souvenirs. ■

Une Sacrée mamie. 3 vol.

Yoshichi Shimada ; Saburo Ishikawa

Delcourt



Comme sa mère ne peut plus s'occuper de lui, Akihiro, 8 ans, est envoyé à la campagne chez sa grand-mère. Dans un Japon rural qui peine à se relever de la guerre, il apprend la débrouille, l'entraide et l'art de se contenter de peu et de s'émerveiller des petits miracles du quotidien. Une adaptation en manga sensible et sans mélo des souvenirs d'enfance de l'acteur Y. Shimada, immense succès au Japon. ■

Programme culturel

1^{er} trimestre 2011

Julien Szulman et Ji-Yoon Park :
un duo de violons.

Vendredi 4 février à l'Ellipse à 14h30 et 20h30

Musiques classique et contemporaine pour le plaisir des oreilles et du cœur.



Ils mènent chacun de leur côté une carrière de soliste, en récital ou avec orchestre (Orchestre Philharmonique de Liège, Orchestre National de France...). Ils ont choisi de se retrouver dans une formation intimiste et audacieuse : le duo de violons. Un exercice de haute voltige, où ils se révèlent dans toute leur précision, leur justesse et leur fraîcheur.

La délicatesse de Ji-Yoon répond au jeu racé de Julien, pour l'exploration à deux voix d'un répertoire coloré, du XVIII^e siècle à nos jours : une sonate de Mozart magnifiquement arrangée pour cette formation, les célèbres Duos de Bartók et les Onze Caprices de Philippe Hersant. La soirée continue par un programme solo autour de la sonate pour violon seul de Bartok.



Tout public.

Rhapsodie Planète

Vendredi 8 avril à l'Ellipse à 14h30 et 20h30

Dans le cadre de la semaine du développement durable

Les trois interprètes de la compagnie Acta Fabula, forts d'une longue expérience de la scène et de la pédagogie, ont composé cette «ode à la vie», une suite de tableaux faits de gestes éblouissants, d'images projetées, de lions qui luttent et de pluie de couleurs !

La musique parcourt tout l'éventail des capacités expressives du marimba et d'autres percussions (tambour bulgare, objets détournés). On passe de Jean-Sébastien Bach à Keiko Abe, compositeur japonais, puis au compositeur et musicien argentin Astor Piazzolla, sans compter les créations inédites.

Il y a de la magie sur notre planète, et c'est tout le mérite de cette exceptionnelle mise en scène que de nous le montrer.

A partir de 8 ans. ■



Tarifs et abonnements

Tarifs des SPECTACLES	Sur place	En location	Demandeur d'emploi Étudiant - Enfant	Tarif famille *	Tarif famille* Demandeur d'emploi
Programmation classique	16 €	14 €	10 €		
Hors programmation classique : Concert Jacques Higelin	30 €	25 €	20 €		
spectacles familiaux	10 €	8 €	6 €	22 €	18 €

* Les tarifs famille sont pour les 2 parents et leurs enfants à partir d'un enfant

Tarifs des ABONNEMENTS	Tarif normal	Demandeur d'emploi - Étudiant - Enfant
Abonnement A	34 €	20 €
Abonnement B	49 €	30 €
Abonnement Pass culture	69 €	49 €

Abonnement A : 3 spectacles classiques au choix
Abonnement B : 2 spectacles classiques au choix + le concert Jacques Higelin
Pass culture : 5 spectacles classiques + le concert Jacques Higelin

Jacques Higelin

Exceptionnel !

à l'Ellipse

Vendredi 18 février 2011 à 21h

Le messager, l'amoureux, le démesuré, fait exploser la morosité, réduit en miettes les préjugés.

Les mots cavalent, fusent, s'escortent, s'évanouissent en bruissement de cuivres.

Comme toujours, on en ressortira ébloui, réveillé, le rire au fond des yeux, emporté, ravi.

